

Image not found or type unknown



Quittance Colocation

Par **flo131291**, le **04/10/2022** à **07:40**

Bonjour ,

Je suis actuellement locataire dans une maison en bail collocation à 4 , le propriétaire refuse de délivrer 4 quittance différentes pour les 4 colocataire mais n'en délivre qu'une seule , comment puis-je procéder ?

Egalement le loyer comprend l'intervention chaque semaine d'un pisciniste , seulement après 1 mois et demi , la piscine est toujours inutilisable (Verte - pH trop bas pour se baigner) . Pareil le propriétaire ne fais rien . Quels sont mes droits ?

Merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **04/10/2022** à **09:05**

Bonjour,

Vous avez un seul bail, vous êtes tous solidaires pour le paiement du loyer et des charges, donc le bailleur ne délivre qu'une seule quittance globale. Faites des **photocopies**.

Le bail prévoit une intervention hebdomadaire du pisciniste, est-ce qu'il vient ou pas ? Il faut écrire en **RAR une mise en demeure** au bailleur qu'il respecte l'engagement indiqué au bail. Sinon vous pouvez demander une réduction du loyer correspondant à la piscine non utilisable.

Par **janus2fr**, le **04/10/2022** à **12:45**

[quote]

Je suis actuellement locataire dans une maison en bail collocation à 4

[/quote]

Bonjour,

Avez-vous un seul bail à plusieurs preneurs ou un bail par colocataire ?

Par **Pierrepauljean**, le **04/10/2022** à **14:45**

bonjour

s'il n'y a qu'un seul bail, il n'y a qu'un seul avis d'échéance, une seule assurance habitation, une seule quittance

le propriétaire est en droit d'exiger un seul règlement pour le loyer : dans ce cas il est utile d'ouvrir un compte bancaire dédié aux frais du logement

ce sont les "joies" de la colocation. et si un colocataire donne congé, le loyer total reste du....et le propriétaire n'a aucune obligation à accepter de faire un avenant au bail pour modifier l'identité des colocataires